

DEC171866DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, délégation est donnée à Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE et de Monsieur Marc DHENAIN, délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, de Monsieur Marc DHENAIN et de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel BROUILLET

Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN